
Giovanni Traettino

Le ministère apostolique et l'unité de l'Église

Remarques liminaires en vue d'une réflexion commune

La mission de l'apôtre

La mission confiée à l'apôtre est essentiellement définie par son **mandat** (gr. « apostello » ; voir aussi l'hébreu « shaliah »).

Son mandat concerne :

- **La révélation** du mystère de Dieu
- **L'annonce** du mystère de Dieu
- **La construction** du mystère de Dieu

C'est-à-dire par l'intelligence obéissante (la *pensée* éclairée par le dialogue intime et personnel avec Dieu, par la recherche et la réflexion dans *la prière*), la transmission fidèle (la *parole*, surtout dans la prédication et l'enseignement, du « *témoignage apostolique* »), l'édification (par la récupération et la restauration, c'est-à-dire la *continuation* du « *service apostolique* ») du mystère de Dieu.

Ce mandat, reçu « non pas de la part des hommes ni par l'intermédiaire d'un homme, mais par Jésus-Christ et par Dieu le Père » (Galates 1, 1 ; voir aussi Éphésiens 4, 11 « **C'est lui qui a donné les uns... les autres... d'autres** »), est l'objet de sa révélation, de son poids et de sa responsabilité. Le contenu et le cœur de ce mandat sont le fondement qu'il est appelé à établir, avant tout et par-dessus tout, dans la vie des personnes et des communautés.

L'apôtre et l'unité

Quelle est toutefois *la contribution spécifique* du ministère apostolique à la construction de l'unité de l'Église ?

Grande à tous égards, car elle concerne la révélation, l'annonce et l'édification du « mystère de Dieu », ainsi que la responsabilité, avant tout apostolique, de « *poser les fondations* » (1 Co 3,

10-11).

Le ministère apostolique est par excellence le ministre de l'unité.

En effet, l'unité concerne :

a. ***le fondement*** de la vie (*identité*) et de la nature (qualité et structure *interne*) même de **Dieu** (2 Tim. 2:19 « **Le fondement solide de Dieu demeure ferme** »), révélé et manifesté **en Christ** (« *l'image du Dieu invisible* », Col. 1:15).

« Le christianisme est une imitation de la nature divine » (saint Grégoire de Nysse).

b. ***le fondement*** de l'action et de la manifestation de Dieu dans l'histoire à travers **l'Église** (« prolongement » de l'incarnation !? > 1 Co 12, 12 « *outos* à Christos » ; Ep 1, 22-23 « *l'Église... plénitude de celui qui comble tout en tous* »).

« L'Église est une image de la Sainte Trinité » Vladimir Lossky ;

« La Trinité est l'Église avant l'Église » – Saint Grégoire de Nazianze.

Il est intéressant de considérer le cheminement de l'Église comme « **un chemin de la Trinité vers la Trinité** »

(« *Le Père, dont toute famille dans les cieux et sur la terre tire son nom* » Éph. 3, 14-15).

Pourquoi :

· ***l'unité*** est au cœur de la nature et de la révélation de Dieu (Père/Fils/Esprit Saint) (« **Moi et le Père, nous sommes un** », « *Nous irons vers lui et nous demeurerons avec lui* », « **Comme moi et le Père, nous sommes un** » ; le dogme trinitaire : « **Un seul Dieu en trois personnes égales et distinctes...** »).

La Trinité se révèle comme une unité de personnes dans une relation articulée (*structurée* > *episcopè*) et indissoluble (*Alliance ! Berit-Diatèke !*) d'amour (*koinonia*) et de service (*diakonia*). Cette unité est liée à l'identité même de Dieu. Cette unité *précède* et *fonde* l'unité de/pour l'Église, qui *procède* d'elle et s'en nourrit. Par conséquent, l'unité n'est pas et ne peut être une option. Certes une unité plurielle, mais une unité en fin de compte. Certes l'unité d'une relation, mais une unité en fin de compte. L'unité ne peut être une option car elle concerne la nature même de Dieu, *et donc* la nature de l'Église. (En ce sens également, « La Trinité est l'Église avant l'Église »).

· L'unité est au cœur de la nature et de la révélation de l'Église, qui est le reflet et l'image de la vie trinitaire de Dieu (« L'Église est une image de la Sainte Trinité », Vladimir Lossky).

Le Corps du Christ, l'Église en tant qu'*alliance* de relations, en tant que *communion* (voir la Trinité) dans laquelle l'unité et la pluralité s'impliquent mutuellement de manière indissociable.

· L'unité est au cœur de l'objectif de la « récapitulation » universelle, qui est le but ultime de Dieu dans l'histoire (Éph. 1, 10 ; Rom. 11, 36).

Par conséquent, précisément parce que *l'unité* est si radicale et centrale dans le fondement de Dieu, de l'Église (« colonne et rempart de la vérité », 1 Tim. 3, 15) et de la « récapitulation » finale de toutes choses en Dieu, il s'ensuit nécessairement que le ministère apostolique (tant individuel que collectif), en tant que ministère fondamental, doit être, et ne peut manquer d'être, un ministère d'unité.

C'est même **le ministère de la communion et de l'unité par excellence**. En tant que catalyseur et coordinateur des autres ministères d'Éph. 4, 11, en tant que référence centrale et définitive de la koinonia, de la diakonia et de l'episcopè des Églises et de l'Église, en tant que continuateur du service apostolique dans l'Église (continuité historique), en tant que responsable ultime de la fidélité (vérité) au « témoignage apostolique originel » (*lire* : Ancien et Nouveau Testament).

La construction de l'unité

L'autorité (*exousia*) qui lui a été conférée (rappelons l'hébreu *shaliah* et le principe rabbinique selon lequel le mandataire est comme le mandant !) est étroitement liée à *la mission* qu'il doit accomplir et dont — en tant que « mandataire titulaire » et « plénipotentiaire » — il est responsable devant Dieu.

Cependant, cette autorité se justifie et se consolide non seulement par la fidélité à la Parole, mais aussi par la communion et la soumission au collège apostolique. On peut citer à cet égard le « concile de Jérusalem » (Ac 15). Mais aussi l'attitude de l'apôtre Paul qui, trois ans après Damas, va passer quinze jours avec Pierre (Ga 1, 18), et, après quatorze ans d'un ministère intense, retourne auprès des apôtres les plus éminents — Jacques, Céphas et Jean — pour leur exposer le contenu de sa prédication et recevoir la confirmation et l'approbation (un précédent intéressant pour le développement d'une pratique de « reconnaissance » !) qui lui assurent qu'il n'a pas couru en vain (Galates 2,2). Ou encore l'humilité dont fait preuve Pierre en acceptant la correction et la réprimande lorsque cela est nécessaire (Galates 2, 11-16).

À l'évêque en personne

La construction se poursuit (le thème de *la continuité* = communion et vérité) à travers les deux éléments constitutifs de l'action apostolique :

- *l'évêque* (Ac 1,20) et
- la *diaconie* (Ac 1,25)

En d'autres termes, les deux fonctions essentielles du :

a. *gouvernement* (par le biais de l'orientation, de la supervision, du discernement et de la mise en relation), et du

b. *service*

Plus précisément, déléguées aux *fonctions* (à ne pas confondre avec les *ministères*) — de « constitution » apostolique (les « 12 » / le Nouveau Testament), dans la continuité et selon le modèle de l'Ancien Testament — des :

a. *prêtres* et

b. *diacres*

Ils constituent, pour ainsi dire, « le bras droit » et « le bras gauche » de l'action apostolique au sein de l'administration des Églises locales.

L'épiscopat collégial

S'il existe une *dimension personnelle* et, pour ainsi dire, individuelle, tant de *la vocation* que du *mandat* apostolique, il est indéniable que le mandat apostolique ne se limite pas à la dimension personnelle, mais qu'il requiert, de par sa nature même, pour son exercice correct et pour les objectifs de son action, également *la dimension « collégiale »*. Il existe une *episcopè* et une *diakonia* dont l'apôtre individuel est titulaire (avec des limites spatiales et temporelles). Il existe une *episcopè* et une *diakonia* dont les apôtres sont titulaires collégialement (« solidairement ») en relation et en communion les uns avec les autres (Ac 18, 28 « *Il nous a semblé bon, au Saint-Esprit et à nous* »). Dans le Nouveau Testament, il y a une indication claire, et en tout cas un sens clair, de la nature collégiale du ministère apostolique. De l'apostolicité comme service à l'unité et à la « catholicité » (dans le temps, dans l'espace et dans la vérité) de l'Église.

C'est pourquoi ***la koinonia des apôtres*** est nécessaire au lien, à la connexion, à l'unité organique (et, par degrés et en perspective, également organisationnelle = *visible !*) des communautés locales (dans la dimension translocale), nationales et continentales (la dimension internationale, universelle, « catholique ») présidées par eux (*episcopè*).

Cela permet de reconnaître l'espace nécessaire à l'exercice du ministère individuel, mais toujours *dans des liens d'unité et de vérité* avec l'épiscopé collective, avec la sphère et la responsabilité du gouvernement apostolique collégial. **En fin de compte, l'apostolicité de**

l'Église est confiée aux apôtres dans une communion d'amour et de vérité entre eux.

La koinonia et l'unité des apôtres sont nécessaires en tant que diakonia légitime pour que l'Église universelle grandisse dans l'amour et la vérité (de la vérité dans la charité à la vérité dans l'unité) au sein de nos Églises particulières et dans toute l'Église, en vue de cette « plénitude » déjà exprimée en Christ, qui reste le but incontournable de Dieu pour toute l'Église.

Giovanni Traettino

Texte traduit avec DeepL translate